

L'an deux mil vingt-deux, le dix octobre à 21h00, le Conseil Municipal de la Commune d'HÉRIC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil, en mairie.

Date d'envoi de la convocation : 4 octobre 2022

**PRÉSENTS** : JP JOUTARD, I CHARTIER, D JULIENNE, K BOMBRAÏ, C ROBERT, M PITAUD, P DESCAMPS, JA BIDET, F PINEL, S LEMAÎTRE, P PINEL, JN RAGOT, P COUBARD, K COSSET, A BOUJU, E COURTOIS, L MÉNORET, N BOISSIÈRE, P GUYOT, M HOLOWAN, D ALLAIS, F FERRÉ, W BOUDAUD, O PLOQUIN, E CHINCHOLE

**PROCURATIONS** : C MICHEL à C ROBERT, C IMPARATO à E COURTOIS, B LEFORT à K BOMBRAÏ, E ROINÉ à A BOUJU

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : P COUBARD

### **Approbation du procès-verbal du 5 septembre 2022 :**

Point 2.2 – présentation du projet de vidéo-protection

Suite à la remarque par mail de Wilfrid BOUDAUD, Monsieur le Maire propose de compléter le procès-verbal comme suit :

*Wilfrid BOUDAUD demande si le dossier du projet de vidéoprotection a été déposé en préfecture pour avis de la commission départementale de vidéoprotection. Patrick DESCAMP répond qu'un représentant de la Préfecture a assisté à toutes les réunions de travail R1, R2 et R3. Il a fait part de ses observations au fur et à mesure, qui ont été prises en compte lors de l'établissement du dossier de consultation des entreprises par la société SOLARISQ.*

Après discussion, la rédaction proposée est validée par 24 voix pour et 4 abstentions (O. PLOQUIN – D. ALLAIS – F FERRÉ – M. HOLOWAN).

À la demande de Didier ALLAIS, le procès-verbal est également complété comme suit :

*Didier ALLAIS s'interroge sur le nombre très important de caméras et le coût important de leur installation.*

En l'absence d'autres remarques, le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 septembre 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents.

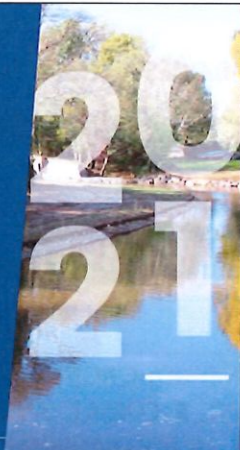
## **1/ INTERCOMMUNALITÉ**

### **1.1 CCEG – rapport d'activité 2021**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2022 de la Communauté de communes Erdre et Gesvres :

# Rapport d'activité

1 Suivez nous sur [www.cceg.fr](http://www.cceg.fr) /   



## LES SERVICES DE PROXIMITE

### Contrat local de santé

- Sensibilisation sur la parentalité et les enjeux santé-environnement

### Mobilité

- Installation de 300 places de stationnement sécurisées (bois individuels, abris collectifs),
- Aménagement du mini Pôle d'Echange Multimodal à Héric
- Mise en service de la liaison cyclable Canal au Plessis Pas Brunet vers le bourg de Nort-sur-Erdre
- Animations scolaires : défi mobilité, formations maniabilité vélo pour les CM2, 10 vélos mécaniques offerts à une classe Ullis
- En partenariat avec la Direction Economique, engagement des plans d'actions et concertations sur l'écomobilité en entreprise

**10 kms**  
de balcons cyclables parcourant le territoire



2 Suivez nous sur [www.cceg.fr](http://www.cceg.fr) /   

## LES SERVICES DE PROXIMITE

### CLIC

- Ouverture de l'espace des aidants, un lieu dédié à tous ceux qui accompagnent un malade au quotidien
- Organisation d'un temps d'information sur la préparation à la retraite avec la CARSAT, d'un temps fort sur le sommeil et de bilans santé avec le Centre du Bien Vieillir
- Ouverture à Héric d'une section sport au club des aînés avec le soutien de la Fédération Française de Retraite Sportive.

**En 2050,**  
1/3 de la population aura plus de 60 ans



3 Suivez nous sur [www.cceg.fr](http://www.cceg.fr) /   

## LES SERVICES DE PROXIMITE

### Emploi

- Accompagnement des entreprises : études sur les besoins des employeurs, proposition de plans d'action adaptés à chaque situation, dont la réalisation de vidéos présentant les tâches relatives à certains métiers.
- Pour les chercheurs d'emploi, les rendez-vous se sont multipliés parmi lesquels, le Rallye Services Aux Personnes, le forum pour l'emploi de personnes handicapées, le job dating emploi saisonnier et des informations collectives pour les postes de conducteurs de cars scolaires.
- Coopérative Jeunesse de Services : 12 coopérants qui ont réalisé sur l'été 20 chantiers pour un chiffre d'affaires de 8 112€



**896 postes**  
proposés en recrutement

**1610 candidatures**  
reçues en réponse  
aux offres d'emploi en ligne

4 Suivez nous sur [www.cceg.fr](http://www.cceg.fr) /   

## LES SERVICES DE PROXIMITE

### Accessibilité

- Pendant la semaine de l'accessibilité, les ateliers se sont multipliés dans les écoles : les élèves ont expérimenté le handicap visuel, en échangeant avec une personne non voyante, le handicap moteur à travers un parcours en fauteuil dans l'espace public.
- Mise en place de la solution ACECO, un système de téléphonie accessible aux sourds et malentendants en novembre 2021, pour les services de la CCEG, ses partenaires et les 12 communes du territoire ; près de 120 agents ont été formés à cet outil dont 23 de la CCEG.



5 Suivez nous sur [www.cceg.fr](http://www.cceg.fr) /   

## LES SERVICES DE PROXIMITE

### Habitat

- Poursuite du Programme d'Intérêt Général (PIG) avec un objectif de 436 logements améliorés d'ici 2023 : près de 65 000 € de subventions accordées en 2021 pour les rénovation des logements
- SERENAH : 500 ménages renseignés par téléphone, 270 ont été reçus par un conseiller énergie, pour une centaine de visites à domicile d'accompagnement de projets (évaluation, préconisations de travaux, financements...)
- Construction de 2 résidences jeunes actifs à Nort-sur-Erdre et Treillières (40 logements au total)
- Etude réalisée avec l'AURAN sur les besoins en habitat intermédiaire pour les seniors ; étude complétée par des ateliers où 60 participants seniors, ont fait part de leurs attentes en matière d'habitat intermédiaire
- Extension de l'aire d'accueil des gens du voyage, celle de Nort-sur-Erdre (20 places, des modules sanitaires privatifs, et installation de la télégestion).



**200 logements**  
améliorés en 2021, dont 147 ont fait l'objet d'une rénovation énergétique

6 Suivez nous sur [www.cceg.fr](http://www.cceg.fr) /   


## LES SERVICES DE PROXIMITE

### Déchets

- Extension des consignes de tri des emballages en plastique en janvier 2021
- Nouveau centre de tri des emballages retenu par le Syndicat Mixte Centre Atlantique (SMCNA) situé à Ploufragan (22). Un quai de transfert (vidage des emballages des camions de collecte dans des camions de grande contenance), situé à Héric, est en service depuis janvier 2021 afin de réduire les frais de transport du fait de l'éloignement du centre de tri.
- Compostage : installation de 14 sites de compostage partagé, 700 ménages formés au compostage individuel avec remise d'un composteur
- Poursuite des actions partenariat avec le SMCNA : 228 tonnes d'objets réutilisables détournés de l'enfouissement grâce à la Recyclerie, 6 tonnes d'objets repris par dans les zones de dons de matériel et matériaux de bricolage proposés en déchèteries, distribution de plus de 150 bons de réduction de location d'un broyeur à végétaux.



**234 tonnes**  
d'objets réutilisables détournés de l'enfouissement (Recyclerie et zones de dons)

7 Suivez nous sur [www.cceg.fr](http://www.cceg.fr) /   

## LES SERVICES DE PROXIMITE

### Assainissement

- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : poursuite des missions de conseil et d'instruction, du permis de construire jusqu'au contrôle de la bonne exécution des travaux.
- Poursuite du dispositif d'aide au financement pour changer son installation d'assainissement individuel :
  - 37 dossiers éligibles au forfait de 3000 € de la CCEG, sous conditions de ressources et conditions techniques d'assainissement (montant total de 81000 euros).
  - 43 foyers ont pu bénéficier de la subvention forfaitaire de 5100 euros de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, pour des travaux de réhabilitation
- Service Public d'Assainissement Collectif : lancement des travaux sur deux stations d'épuration ; des travaux d'extension à Héric, et une toute nouvelle construction à Notre-Dame-des-Landes.

**327 dossiers**  
ont été déposés auprès du SPANC en 2021



8 Suivez nous sur [www.cceg.fr](http://www.cceg.fr) /   



## LES SERVICES DE PROXIMITE

### Culture

- Annulation du Salon du Livre 2021 en raison de la crise sanitaire, mais 16 auteurs, illustrateurs et éditeurs ont répondu présents en intervenant auprès des scolaires, dans les bibliothèques et médiathèques du territoire.
- Le projet cocréé avec des habitants, "Travel(l)ing" a réuni plus de 200 spectateurs sur 3 représentations en ouverture de la saison culturelle.
- Les parcours culturels dans le cadre scolaire restent toujours très demandés des enseignants (81 classes inscrites sur le Salon du livre et 2000 élèves concernés, 200 classes sur les spectacles et ateliers).



Le projet cocréé avec des habitants, "Travel(l)ing" a réuni plus de 200 spectateurs sur 3 représentations en ouverture de la saison culturelle.

Suivez nous sur [www.cceg.fr](http://www.cceg.fr)

## LES SERVICES DE PROXIMITE

### Services civiques

- Réponse à l'appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Jeunes engagés de la ruralité » auprès du secrétariat d'État à la jeunesse et à l'engagement. En recevant l'agrément, la CCEG devenait la seule lauréate « jeunes engagés de la ruralité » en Loire-Atlantique
- Une dizaine de missions proposées sur la CCEG et les communes à destination des 16/25 ans



**4 jeunes**  
ont déjà été engagés  
depuis janvier 2022



En réponse à l'AMI de 2021, la CCEG devient la seule lauréate "jeunes engagés de la ruralité" en Loire-Atlantique.

Suivez nous sur [www.cceg.fr](http://www.cceg.fr)

## LES SERVICES DE PROXIMITE

### Communication

- Le MAG compte depuis 2021, 6 numéros au lieu de 4, et il est édité à 30 300 exemplaires.
- Mise en ligne du site mangerlocal-cccg.fr pour promouvoir les producteurs locaux, les marchés locaux, magasins de vrac, brasseurs, et autres spécialités du territoire, (74 sur les 12 communes)



Le Mag compte depuis 2021, 6 numéros, 30 300 exemplaires.

[mangerlocal-cccg.fr](http://mangerlocal-cccg.fr)

Suivez nous sur [www.cceg.fr](http://www.cceg.fr)

## LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE

### Ecoconstruction

- Thématique phare de l'édition 2021 du salon Les Ecolabs' à Treillières, qui a rassemblé plus de 600 visiteurs.
- Participation d'agents et d'élus communaux à 2 jours de formation dispensés par ECHOBAT (association pour la promotion de l'écoconstruction solidaire) sur l'intégration des matériaux biosourcés dans les projets de construction et rénovation publiques



Les élus et agents de l'édilité ont participé à l'écoconstruction. Plusieurs d'entre eux ont également été formés sur les méthodes innovantes et les défis de la construction.

### Clauses sociales dans les marchés publics

- Clauses sociales = nombre d'heures de travail réalisées par une ou plusieurs personne(s) en insertion professionnelle dans le cadre d'un marché public.
- En diminution de 15% par rapport à 2020, en raison de la fin de 2 grands chantiers (Collège et Lycée de Nort-sur-Erdre).

**28 229 heures**  
réalisées en  
2021  
par 106 bénéficiaires  
du dispositif d'insertion  
et pour le compte  
de 57 entreprises

Suivez nous sur [www.cceg.fr](http://www.cceg.fr)

## LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE

### Développement économique

- Commercialisation de 3,9 ha répartis en 7 lots :
  - 3 sur le Parc d'Activités Billiais-Denlaux situé à Vigneux-de-Bretagne,
  - 1 lot sur le PA Pancarte1 situé à Nort-sur-Erdre pour l'entreprise Motoculture 44 (matériels de motoculture),
  - 1 lot sur le PA La Belle aux Touches - société GARLOUBOX (location de box particuliers/professionnels)
  - 1 lot sur la ZAC Erette Grand'Hale à Grandchamp-des-Fontaines/Héric, où Presqu'île Investissement va créer un village artisanal composé de 42 cellules mises prioritairement en vente.
  - 1 lot à Saint-Mars-du-Désert sur le PA Haute Noë, - LG Distribution (vente de jouets)



Suivez nous sur [www.cceg.fr](http://www.cceg.fr)

## LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE

### Développement économique

- Aménagement des parcs d'activités :
  - ZAC Belle Etoile à Grandchamp-des-Fontaines/Treillières, des travaux de voirie et réseaux de l'ilot Nord pour 37 lots, (12,4 ha cessibles)
  - PA des Ardillaux à Casson 6 nouveaux lots, soit 8 900 m<sup>2</sup> cessibles
  - Avec le soutien de l'AURAN (Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise), travail d'identification des gisements fonciers sur les 17 parcs d'activités actuels de la CCEG pour permettre à terme, leur densification.
- Accompagnement des investisseurs :
  - 29 porteurs de projet ont été guidés,
  - 25 créateurs ou repreneurs d'entreprises ont reçu un prêt d'honneur,
  - 54 emplois ont été créés ou maintenus en 2021.

Suivez nous sur [www.cceg.fr](http://www.cceg.fr)

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### Eau et milieux aquatiques

- A Nort sur Erdre, mise en œuvre de travaux de restauration de la continuité écologique pour améliorer le déplacement des poissons, et l'état écologique de l'Erdre et de ses affluents, qui est aujourd'hui caractérisé de "moyen".



Les travaux de restauration de la continuité écologique ont permis d'améliorer le déplacement des poissons et l'état écologique de l'Erdre et de ses affluents.

### Aménagement

- Plusieurs procédures d'évolution du PLUI ont été prescrites pour l'ouverture à l'urbanisation du secteur des Egreas au Nord de Casson, de La Doussinière à l'Est de Sucé-sur-Erdre ainsi que la réalisation d'un projet d'hébergement touristique insolite à Nort-sur-Erdre près du Canal de Nantes à Brest.
- Réalisation de 2 études urbaines en copilotage avec les mairies de Vigneux-de-Bretagne et Héric.

Suivez nous sur [www.cceg.fr](http://www.cceg.fr)

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### Autorisation droit des sols

- Nombre de dépôts de dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme en constante augmentation avec une moyenne mensuelle de 326 dossiers. Ce ne hausse (+ 17% de dépôts par rapport à 2020)
- Dans un souci d'amélioration de son service aux usagers, le guichet numérique des autorisations d'urbanisme s'est étendu à la totalité des actes d'urbanisme en octobre 2021

**3 922**

dossiers d'urbanisme traités pour le compte des 23 communes



Service commun pour les 12 communes de la CCEG, celles du Pays de Baun et de de la Région de Mairie

Suivez nous sur [www.cceg.fr](http://www.cceg.fr)



## UNE ACTION DURABLE ET CONCERTÉE

### Projet alimentaire territorial

- Publication du « Guide des producteurs locaux » recensant les agriculteurs du territoire faisant de la vente directe ou en circuits-courts, en février 2021.

Objectif du guide (dont l'idée a germé en 2018, au sein du Conseil de Développement Erdre & Gesvres) : apporter un éclairage sur les producteurs locaux et accompagner les habitants d'Erdre & Gesvres dans leur choix, les invitant à avoir le réflexe « j'achète près de chez moi ».

- Pour les scolaires, 30 animations réalisées auprès des CM1 et CM2 sur le thème du « bien manger » et organisation de visites à la ferme



Reconnaitre les producteurs d'Erdre & Gesvres sur [www.mangerlocalceeg.fr](http://www.mangerlocalceeg.fr)

2 Suivez nous sur [www.ceeg.fr](http://www.ceeg.fr) / [f](#) / [t](#) / [i](#)

## UNE ACTION DURABLE ET CONCERTÉE

### Agriculture

- Construction du projet agricole avec l'ensemble des structures du monde agricole
- Promotion de l'agriculture et de ses acteurs à travers une campagne d'affichage
- Remise en état des friches agricoles (3 dossiers de subventions sur 3 communes pour un montant de 14 919, 20 €)
- Accompagnement des cédants (176 exploitants de plus de 55 ans ont été contactés pour bénéficier de cet accompagnement)



Retrouvez tous les producteurs d'Erdre & Gesvres sur [www.mangerlocalceeg.fr](http://www.mangerlocalceeg.fr)

2 Suivez nous sur [www.ceeg.fr](http://www.ceeg.fr) / [f](#) / [t](#) / [i](#)

## UNE ACTION DURABLE ET CONCERTÉE

### Conseil en énergie partagé

- Une nouvelle réglementation, le Décret Eco-Energie-Tertiaire impose aux collectivités d'atteindre 60 % de réduction de consommation d'énergie, sur le patrimoine de bâtiments publics d'ici 2050.

- La CCEG, en partenariat avec les communes et le SYDELA\*, s'est inscrite dans un dispositif expérimental SYDEFI pour atteindre cet objectif, en 3 phases :

- 1/ état des lieux énergétique du patrimoine (soit près de 250 bâtiments publics)
- 2/ 30 bâtiments retenus comme prioritaires après audit (dont une dizaine d'écoles qui vont bénéficier de travaux d'isolation, de changements d'ouvertures, ou de modes de chauffage)
- 3/ rédaction de la programmation technique et financière de mise en œuvre des travaux pour améliorer la performance énergétique de ces bâtiments sur toute la durée du mandat.

Sigolène B. Cl

2 Suivez nous sur [www.ceeg.fr](http://www.ceeg.fr) / [f](#) / [t](#) / [i](#)

## UNE ACTION DURABLE ET CONCERTÉE

### Programme WATTY

- Nouvelle convention du programme Watty ou comment appréhender la transition écologique à l'école (2021/2023).

Objectif : s'informer à travers des ateliers sur le changement climatique, les énergies, le chauffage, l'éclairage et la climatisation, l'eau

**20 classes,**  
so sont engagées dans le programme Watty,  
ce qui représente 500 élèves !



### Contrat de Transition Ecologique (CTE)

- Le CTE, est désormais inclus dans le C2RTE (contrat de relance et de transition écologique), lequel reprend de fait ses différentes actions, notamment le lancement du service d'accompagnement sur le cadastre solaire (30 dossiers étudiés en 2021) : un dispositif, qui, sous la forme d'un guichet unique apporte aux particuliers, collectivités, entreprises, un accompagnement aux projets solaires photovoltaïques ou thermiques.

2 Suivez nous sur [www.ceeg.fr](http://www.ceeg.fr) / [f](#) / [t](#) / [i](#)

## LES MOYENS DE NOS AMBITIONS

### Mutualisation

- 2021 = évaluation qualitative et financière de ce qui a été mis en œuvre depuis 6 ans avant de redéfinir les objectifs ainsi que les priorités politiques et financières de la mutualisation, à l'horizon 2026.
- A l'instar du service commun informatique qui se déploie dorénavant sur 11 communes avec l'arrivée de Nort-sur-Erdre en 2021, le service commun ressources humaines gère désormais la rémunération et la carrière des agents de 8 collectivités (CCEG, Saint-Mars-du-Désert, Petit Mars, Les Touches, Héric, Casson, Grandchamp-des-Fontaines et Notre-Dame-des-Landes, Fay-de-Bretagne).

2 Suivez nous sur [www.ceeg.fr](http://www.ceeg.fr) / [f](#) / [t](#) / [i](#)

## LES MOYENS DE NOS AMBITIONS

### Politiques contractuelles et partenariats financiers

- Contrat de Relance, de Ruralité et de Transition Ecologique (C2RTE), signé pour 6 ans entre l'Etat et la CCEG (soit la durée du mandat) pour activer la relance et accompagner les transitions écologiques, démographiques, numériques, économiques dans les territoires.
- Le C2RTE s'agrége au Projet de Territoire qui nécessite près de 40 M€ d'investissements (projets communaux et intercommunaux confondus). Au titre du C2RTE, la CCEG a reçu pour l'année 2021, 3,6 M€ de subventions de l'Etat (dotations classiques et plan de relance).
- Enveloppe complémentaire de plus 565 000 € pour le programme de financement européen LEADER dans le cadre des deux années de transition 2021-2022, dans l'attente du programme 2023-2027.

2 Suivez nous sur [www.ceeg.fr](http://www.ceeg.fr) / [f](#) / [t](#) / [i](#)

## LES MOYENS DE NOS AMBITIONS

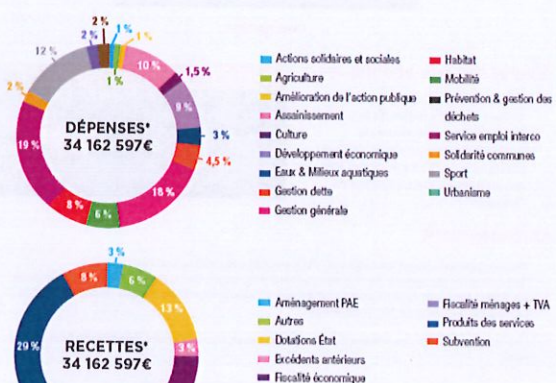
### Partenariats avec les territoires voisins

- L'EPIC du pays touristique Erdre Canal Forêt a poursuivi et défini son plan stratégique triennal 2021/2023 malgré un ralentissement lié à la crise sanitaire.
- D'autres actions partenariales engagées avec les territoires voisins se sont poursuivies en 2021 à savoir : le fonctionnement du CLIC (avec la CCRB), le fonctionnement du service commun instruction du droit des sols (avec la CCRB et CCRN), le suivi du programme LEADER (CCRB, CCRN, CCEs) et enfin le Transport à la demande (CCRB) dans le cadre d'une délégation avec la Région.
- Le pôle métropolitain auquel adhère la CCEG a dressé une nouvelle feuille de route pour 2021/2023 autour de 4 thèmes : la protection de l'environnement, le développement des mobilités, le développement économique, et l'accompagnement des projets urbains.

CCRB Communauté de Communes de la Région de Blain  
CCRN Communauté de Communes de la Région de Nazay  
CCEs Communauté de Communes Estuaire et Sillon

2 Suivez nous sur [www.ceeg.fr](http://www.ceeg.fr) / [f](#) / [t](#) / [i](#)

## LES CHIFFRES 2021



\*après neutralisation des opérations d'ordre ne générant pas de flux de trésorerie ou de flux financiers

### LES RATIOS FINANCIERS 2021 (population INSEE 2021 : 64 539 habitants)

Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie : **252.4 €/habitant** (230.5 € en 2020)  
Produit 4 taxes hors reversement taxe professionnelle : **104.5 €/habitant** (97.4 € en 2020)  
Recettes réelles de fonctionnement : **309.8 €/habitant** (302 € en 2020)  
Dépenses d'équipement brut : **85.0 €/habitant** (52 € en 2020)  
Encours de dette budget principal : **30.1 €/habitant** (342 € en 2020)  
Encours de dette budget principal + gestion des équipements aquatiques : **104.1 €/habitant**  
(118.3 € en 2020) (moyenne nationale : 181 €/habitant (192 €/habitant en 2020))  
Dotation Globale de Fonctionnement : **32.1 €/habitant** (33 € en 2020)  
Charges personnel / dépenses réelles de fonctionnement : **33 %** (34% en 2020)  
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal : **0.481** (0.883 en 2020)  
Dépenses réelles de fonctionnement y compris remboursement dette / recettes réelles de  
fonctionnement : **83 %** (78% en 2020)  
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement : **27 %** (17% en 2020)  
Dette totale / recettes réelles de fonctionnement : **10 %** (11% en 2020)



Le Conseil Municipal **prend acte** du rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres.

## 2/ ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 2.1 Remboursement de frais de restauration scolaire à l'OGEC – Année 2021

Karine BOMBRAY, adjointe déléguée aux affaires scolaires, explique que comme chaque année, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le remboursement des frais supportés par l'OGEC pour la restauration scolaire des écoles privées. Ce remboursement prend en compte :

- les charges de personnel : accompagnement des élèves par la secrétaire ;
- les charges de fonctionnement (fluides, assurance, taxe foncière et contrôle de sécurité des locaux), sur l'ancien site de l'école Sainte-Marie

Cela représente un total de 3 453,97 € Euros pour l'année 2021.

Monsieur le Maire précise que le transfert des contrats des fluides de l'ancienne école Sainte Marie, de l'OGEC vers la commune, est en cours. Il s'agit de fluides consommés du fait de la commune, alors qu'il n'y a plus de restauration scolaire sur le site.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser les frais supportés par l'OGEC pour la restauration scolaire et l'ancienne école Sainte-Marie au titre de l'année 2021 :

➤ frais de personnel	1 335,29 €
➤ fluides ancienne école Sainte-Marie	<u>2 118,68 €</u>
	3 453,97 €

## 3/ DÉVELOPPEMENT DURABLE

### 3.1 Programme de sobriété énergétique :

Isabelle CHARTIER, 1<sup>ère</sup> adjointe, déléguée au Développement Durable, présente le programme de sobriété énergétique élaboré lors de la Commission Développement Durable du 5 octobre 2022.

*Arrivée de Patrice PINEL en séance*



## 1. Plan communal de sobriété énergétique

### ■ Les enjeux:

- Le gouvernement fixe un objectif de réduire de 10 % la consommation d'énergie sur les deux prochaines années par rapport à 2019.
- Limiter les risques de coupure cet hiver
- Lutter contre le dérèglement climatique
- Enjeux financiers très importants pour 2023:
  - Augmentation moyenne de 50 % du prix de l'électricité
  - Augmentation de 70 % pour le gaz

Estimation de l'augmentation du coût en 2023 avec la consommation de 2021: +111 158 €

## 1. Plan communal de sobriété énergétique

### ■ 3 axes:

- AXE 1 : Limiter la consommation d'énergie (gaz, électricité, carburant)
- AXE 2 : Augmenter les sources d'énergie renouvelable
- AXE 3 : Sensibiliser et accompagner le changement de comportement
- Un préalable : état des lieux des consommations par bâtiment
  - Bâtiments les plus énergivores par ordre décroissant: école Marie Curie, cuisine centrale, école Jean Monnet puis gymnase Anne de Bretagne, Plein Ciel

### Axe 1 : réduction de la consommation d'énergie

Thème 1 Le Chauffage des bâtiments	
Action 1	modifier les consignes de chauffage dans les bâtiments
	mi octobre
	- 19 °c dans les bureaux, écoles, multi accueil, en période d'occupation - 14° c dans les gymnases et 16° pour les activités judo et gym - 12 °c en-dehors des périodes d'utilisation
Action 2	réduire la saison de chauffe : milieu des vacances de la Toussaint (2/11) jusqu'au début des vacances de Pâques (15/04)
Action 3	travaux mineurs sur le chauffage à court terme
Action 4	mettre des sondes de température et hydrométrie pour supervision dans tous les bâtiments
Action 5	Programmer le changement des chaudières les plus énergivores ou autre technique de chauffage

### Axe 1 : réduction de la consommation d'énergie

Thème 6 optimisation du patrimoine	
Action 11	optimisation des locaux
	fin 2022
	proposition de ne pas chauffer certains bâtiments énergivores au profit de l'optimisation des locaux mieux isolés et mutualisés. Concertation avec les associations et les utilisateurs des espaces
Action 12	vérifier les besoins en puissance électrique des bâtiments et ajuster les abonnements
Action 13	mutualisation des véhicules entre services

### Axe 2 et 3 :

Axe 2 Augmenter les sources d'énergie renouvelable	
Action 20	mettre en service les panneaux photovoltaïques Hôtel de Ville - Jean Monnet
Action 21	poursuivre chantier CTM - Plein Ciel
Action 22	prospector pour plus de panneaux photovoltaïques sur bâtiments communaux
Axe 3 sensibiliser et accompagner le changement de comportement	
Action 23	mise en place du forfait mobilité durable
Action 24	sensibiliser aux économies d'énergie
	CM du mois d'octobre
	- le personnel
	- désigner un référent "sobriété" par service / bâtiment
	- organiser un groupe de travail entre agents pour faire des propositions
	- former les agents à l'éco-conduite (ST, PM, livraison repas)
	- les associations utilisatrices
	- la population
Action 25	informer tous les mois les usagers des bâtiments (agents, associations, public...) sur les consommations d'énergie (bâtiments les plus énergivores)

### Axe 1 : réduction de la consommation d'énergie

Thème 2 L'eau chaude des bâtiments	
Action 6	réduire la production d'eau chaude - max: 55 °c
Action 7	suppression eau chaude à certains points d'eau
	mi octobre
	recenser les points d'eau chaude
	couper l'eau chaude sanitaire dans les bâtiments publics, y compris si possible les équipements sportifs (évéiers, lavabos), hors écoles et multi-accueil ou limiter l'accès aux douches notamment. Il convient de purger le réseau coupé pour éviter les dommages en cas de gel.
	octobre
Thème 3 rénovation énergétique bâtiments publics	
Action 8	actions mineures à court terme: recherche de fuite d'air sur les bâtiments
Action 9	réaménage des bâtiments - point d'avancement et poursuite du programme
Action 10	rénovation à moyen et long terme - schéma directeur immobilier

### Axe 1 : réduction de la consommation d'énergie

Thème 4 L'éclairage public	
Action 14	Éteindre les périodes d'extinction et le zonage de l'éclairage public
	Horaires : diminuer à 23h au lieu de 23h30 l'extinction de certaines zones Zonage: extension de la zone d'extinction : secteur les Planchettes, rue du Bois de l'Abaye, allée de la Châtillignerie, plus les entrées de ville (à certains endroits, ajouter des plots lumineux pour la sécurité)
	oct-22
Action 15	éteindre panneaux lumineux d'information la nuit
	oct-22
Action 16	poursuivre le remplacement des points d'éclairage public énergivores
	changement rue des Garennes en 2022
	poursuivre un programme pluriannuel des changements de luminaires en analysant la consommation des éclairages publics
	2022-2023
Action 17	Illuminations de Noël : limiter leur horaire de fonctionnement
	Les illuminations posées sur les candélabres sont éteintes en même temps que l'éclairage public
	Favoriser la création de décors localisés à certains endroits permettant une extinction plus étendue des illuminations
	2022
Thème 5 Les déplacements	
Action 18	poursuivre l'acquisition de véhicules électriques
Action 19	étudier l'acquisition/locations de vélos électriques de service et vélo cargo pour service technique
	oct-2023
	2022-2023

Monsieur le Maire demande quels sont les résultats escomptés. Isabelle CHARTIER répond que l'objet est une diminution d'environ 10%, surtout grâce à la maîtrise du chauffage, des nouvelles consignes de chauffés avec un abaissement des températures en cas de non utilisation des bâtiments (la nuit, le week-end, pendant les vacances).

## 3.2 Éclairage public – périmètre et horaires d'extinction

Isabelle CHARTIER, 1<sup>ère</sup> adjointe, déléguée au Développement Durable, rappelle que lors de ses séances du 18 juin 2018 puis du 28 janvier 2019, le Conseil Municipal a décidé de pratiquer une extinction nocturne de l'éclairage public dans les zones pavillonnaires, entre 23h30 et 6h00.

Dans le cadre de l'élaboration du programme de sobriété énergétique, la commission Développement Durable, lors de sa séance du 5 octobre 2022, a réfléchi sur :

- l'extension des zones où l'éclairage public est éteint une partie de la nuit
- les horaires d'extinction dans ces secteurs.

Emmanuelle COURTOIS demande s'il est possible d'avoir une gestion différenciée de l'éclairage selon les jours de la semaine. Monsieur le Maire répond par la négative.



Florence FERRÉ demande pourquoi ne pas éteindre toutes les rues à 23h30. Monsieur le Maire explique que les gendarmes disent que les actes d'effraction ont lieu la nuit dans les commerces et bâtiments de service. Selon Florence FERRÉ, on voit mieux une lumière dans un bâtiment si tout est éteint.

Mireille HOLOWAN rappelle que lors du mandat précédent, il avait été dit qu'il y avait moins de risques quand tout est éteint. Monsieur le Maire répond que cela n'est pas vrai pour les commerces. Il conviendra de se mettre en cohérence avec ce que va faire la CCEG dans les zones d'activités.

Isabelle CHARTIER explique que des communes ont fait le choix de tout éteindre (Nort-sur-Erdre...), il faudra faire un retour d'expérience sur ces communes dans quelques mois. Florence FERRÉ souligne qu'il est demandé aux commerces d'éteindre leurs enseignes. Elle demande si c'est le domaine public qui assure la sécurité des commerces. Monsieur le Maire rappelle qu'il est chargé de la sécurité des biens et des personnes et qu'il n'est pas compliqué de revenir sur le périmètre proposé. Florence FERRÉ demande pourquoi attendre avant de tout éteindre. Isabelle CHARTIER fait remarquer que la commune de Nort-sur-Erdre va à l'encontre de l'avis de la gendarmerie.

Elle précise que le gain escompté est d'environ 2 000 € compte tenu du large périmètre actuel d'extinction.

Monsieur le Maire souligne que l'éclairage public représente une consommation d'énergie, une pollution visuelle, nuit à la faune et un symbole pour la population.

Denis JULIENNE estime que les enjeux financiers sont minimes par rapport aux enjeux de sécurité en matière de vols et de sécurité routière. Pour Wilfrid BOUDAUD, il faut faire attention aux conséquences en matière de sécurité routière et de sur-accidents.

Pascal COUBARD demande pourquoi ne pas enlever une lampe sur deux. Isabelle CHARTIER répond que cela n'est pas recommandé pour la sécurité routière car cela crée des trous noirs.

Isabelle CHARTIER propose que les horaires d'extinction soit de 23h00 à 6h00. Olivier PLOQUIN souhaite plutôt une extinction à 23h30 par rapport à la dernière séance de cinéma.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

*Sur proposition de la commission Développement Durable du 5 octobre 2022*

1. DÉCIDE d'étendre les secteurs d'extinction nocturne de l'éclairage public ;
2. DÉCIDE de fixer les horaires d'extinction de l'éclairage public, de 23h00 à 6h00 ;
3. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document pour la mise en œuvre de ces décisions.

## **4/ RESSOURCES HUMAINES**

### **4.1 Création d'un poste au service Espaces Verts**

Isabelle CHARTIER, 1<sup>ère</sup> adjointe déléguée aux Espaces verts, présente au Conseil Municipal la modification du tableau des effectifs suivante : création d'un poste d'adjoint technique territorial au service Espaces Verts.

Le service Espaces Verts est actuellement constitué d'un chef d'équipe et de deux agents titulaires. Toutefois, depuis 2019, le service fonctionne avec un agent en renfort, de manière continue, pour faire face à l'activité du service, qui a en charge l'entretien de :

- 5 ha en tonte
- 1,5 km de haie
- 3 500 m<sup>2</sup> de massifs
- 47 km désherbage en trottoir/espace public.

L'entretien de l'ensemble de ces espaces (tonte, taille, désherbage, fleurissement, plantations, aménagement d'espaces, ramassage des feuilles, cimetières, ...) représente environ 6 500 heures annuelles, soit 4,04 équivalent temps plein sur une base de travail de 1 607 heures par an.

Une réflexion a été menée en bureau municipal et en concertation avec le directeur des services techniques et le chef d'équipe Espaces verts, pour étudier soit le recrutement d'un 4<sup>e</sup> agent permanent aux Espaces verts, soit le recours à la sous-traitance.

Le recrutement d'un 4<sup>e</sup> agent permanent présenterait les avantages suivants :

- Possibilité de travailler en binôme, permettant d'améliorer la sécurité, les conditions de travail (levage de charges lourdes) et l'efficacité de l'équipe, les tâches s'étalant moins dans le temps ;
- Diversification des compétences suivant les opérations
- Organisation du travail plus aisée, permettant au chef d'équipe de se dégager de certains travaux de terrain pour poursuivre la réorganisation des activités du service, l'élaboration d'un schéma directeur en lien avec les projets et l'évolution démographique de la commune : gestion différenciée des espaces, modification des espaces pour optimiser le temps passé, projet de reboisement, compostage dans les écoles, ... mais également répondre aux attentes des administrés (conseils sur la taille, nids de frelons asiatiques...).
- Meilleure continuité du service public et réactivité en cas d'absence d'un agent, pour la gestion des imprévus...

La solution de recourir à la sous-traitance pour les prestations de tonte et de taille a également été étudiée. Il apparaît qu'actuellement la disponibilité des entreprises est limitée. Il est difficile de maîtriser les passages des entreprises à bon escient et le suivi des chantiers nécessiterait également du temps pour la mise en concurrence, la signature des contrats, le traitement des bons d'intervention, les relances, la vérification des factures...

De plus, en cas de sous-traitance, le service aurait la possibilité de réaliser ses activités essentiellement entre juin et septembre, période où les absences sont plus nombreuses.

C'est pourquoi Isabelle CHARTIER propose la création d'un poste à temps complet aux Espaces verts, relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. APPROUVE la modification proposée au tableau des effectifs ;
2. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

#### **4.2 Mise en place du Forfait Mobilités Durables**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le « forfait mobilités durables », d'abord instauré dans le secteur privé, a pour objectif d'encourager les travailleurs à recourir davantage aux modes de transport durables que sont le vélo et l'autopartage pour la réalisation des trajets domicile-travail.

Le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 permet l'application de ce dispositif aux agents territoriaux, qu'ils soient fonctionnaires stagiaires, fonctionnaires titulaires ou contractuels de droit public.

Conformément à l'article L3261-1 du code du travail, il est également applicable aux agents de droit privé (contrats PEC, apprentis...) des collectivités territoriales et des établissements publics relevant de la fonction publique territoriale.



Par exception, un agent ne peut pas y prétendre s'il bénéficie déjà d'un logement de fonction sur son lieu de travail, d'un véhicule de fonction, d'un transport collectif gratuit entre son domicile et son lieu de travail, ou encore s'il est transporté gratuitement par son employeur.

En pratique, le forfait mobilités durables consiste à rembourser tout ou partie des frais engagés par un agent au titre des déplacements réalisés entre sa résidence habituelle et son lieu de travail :

- soit avec son propre vélo, y compris à assistance électrique
- soit en tant que conducteur ou passager en covoiturage

Le montant du forfait mobilités durables est de 200 € par an maximum, exonéré d'impôts et de prélèvements sociaux. Ce montant est modulé à proportion de la durée de présence de l'agent dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé.

Pour pouvoir bénéficier du forfait mobilité durables, l'agent doit utiliser l'un des deux moyens de transport éligibles (vélo personnel ou covoiturage) pour ses déplacements domicile-travail pendant un minimum de 100 jours sur une année civile. Ce nombre minimal de jours est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent. Il est également modulé à proportion de la durée de présence de l'agent dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé.

Le bénéfice du forfait mobilités durables est subordonné au dépôt par l'agent d'une déclaration sur l'honneur certifiant l'utilisation de l'un ou des moyens de transport éligibles, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé. Si l'agent a plusieurs employeurs publics, la déclaration est déposée auprès de chacun d'entre eux. Le forfait mobilités durables est versé l'année suivant celle du dépôt de la déclaration sur l'honneur.

L'autorité territoriale dispose d'un pouvoir de contrôle sur le recours effectif au covoiturage et sur l'utilisation du vélo.

Si l'agent a plusieurs employeurs publics et qu'il a bien déposé une déclaration sur l'honneur auprès de chacun d'entre eux, le montant du forfait versé par chaque employeur est déterminé en prenant en compte le total cumulé des heures travaillées. La prise en charge du forfait par chacun des employeurs est calculée au prorata du temps travaillé auprès de chacun.

Jean-Noël RAGOT demande si le forfait mobilité durable est applicable quand l'agent utilise les transports en commun. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un autre dispositif.

Didier ALLAIS pose la question de la voiture électrique. Monsieur le Maire répond que cela n'est pas inclus dans le dispositif réglementaire existant. Didier ALLAIS estime que l'instauration du FMD est une iniquité que les agents ne comprendront pas socialement. Cela risque d'entraîner d'autres demandes d'indemnisation.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **par 27 voix Pour et 2 Abstentions** (L. MENORET, M. HOLOWAN),

1. INSTAURE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le forfait mobilités durables d'un montant de 200,00 €/an au bénéfice des agents publics et de droit privé de la commune d'Héric dès lors qu'ils certifient sur l'honneur réaliser leurs trajets domicile-travail avec leur vélo personnel ou en covoiturage pendant un minimum de 100 jours par an, modulé selon la quotité de temps de travail et la durée de présence dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé ;
2. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

#### **4.3 Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 03 février 2020, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à la démarche engagée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale 44 pour négocier un contrat d'assurance sur les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité et d'accidents imputables ou non au service.

Par délibération du 7 décembre 2022, le Conseil Municipal a décidé de souscrire au contrat groupe d'assurance statutaire retenu par le Centre de Gestion, à l'issue de la procédure de consultation, ayant les caractéristiques suivantes :

- Assureur : AXA France VIE et gestionnaire du contrat : SOFAXIS
- Durée du contrat 4 ans avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021
- Régime : capitalisation

Par courrier du 27 septembre 2022, Monsieur le Président du Centre de Gestion de Loire-Atlantique nous informe qu'en raison de l'augmentation de l'absentéisme et du déficit du contrat, AXA a décidé de résilier ce contrat à titre conservatoire en proposant des taux manifestement excessifs. Les négociations pour le maintien de conditions contractuelles acceptables étant restées vaines, le Centre de Gestion a décidé de donner suite à la résiliation du contrat au 31 décembre 2022 et de lancer une nouvelle consultation afin de souscrire un nouveau contrat groupe à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a la possibilité de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale Loire-Atlantique peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.

Notre commune adhère au contrat groupe en cours résilié au 31 décembre 2022. Compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique, il est proposé de participer à la procédure d'appel d'offres ouvert engagée selon les articles L. 2124-2 et R. 2124-2 1° du Code de la commande publique.

Si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique, les conditions obtenues ne nous convenaient pas, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Selon Didier ALLAIS, les taux vont probablement doubler, les assureurs sont en train de dénoncer tous les contrats. Monsieur le Maire rappelle qu'avec les taux actuels, la cotisation de la commune s'élève à environ 35 000 €.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'habiliter le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique à souscrire, pour le compte de notre commune, des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

■ AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIÉS À LA CNRACL :

- Décès
- Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

■ AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIÉS À LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :

- Accidents du travail - Maladies professionnelles



- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune, une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2023
- Régime du contrat : Capitalisation

### QUESTIONS DIVERSES

Florence FERRÉ explique que lors de la dernière réunion du syndicat d'eau, il a été rappelé que la commune n'avait pas répondu pour les branchements communaux. La facturation se fera désormais pour chaque branchement d'eau.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.*

Le Maire

Jean-Pierre JOUTARD



Le secrétaire de séance

Pascal COUBARD

